(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise : AB TRANS EXPRESS SARL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 7 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 93000 BOBIGNY

Numéro SIRET * : 75144734300037 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31032024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	73 531	030 62 777	10 754	12 909
	Immobilisations financières * (1)	040	16 045	042	16 045	15 545
	Total I (5)	044	89 576	048 62 777	26 799	28 454
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	380 433	070	380 433	360 079
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074		4 762
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	16 238	086	16 238	7 272
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	396 671	098	396 671	372 114
	Total général (I+II)	110	486 247	112 62 777	423 471	400 567

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	500
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	76 641	83 670
	Résultat de l'exercice	136	(6 920)	(7 030)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	75 220	82 141
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	47 967	75 656
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	35 807	65 976
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 182 612)	172	264 350	173 972
	Comptes courants d'associés	173	126	2 823
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	348 251	318 427
	Total général (I + II + III)	180	423 471	400 567

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 650
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE

REGLES et METHODES COMPTABLES
(Code de Commerce Art. 11.D 83-24-1 et 2)

1) Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

2) L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes suivants :

a) - Immobilisations :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

b) - Disponibilités :

Les disponibilités en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

c) - Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

d) - Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

N° 2033-C 2024

Désignation de l'entreprise : AB TRANS EXPRESS SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 14 516	442	444	446 14 516	14 516
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 56 865	462 2 150	464	466 59 015	59 015
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 15 545	482 500	484	486 16 045	16 045
TOTAL		490 86 926	492 2 650	494	496 89 576	89 576

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 6 794	532 1 609	534	536 8 403
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 51 678	552 2 695	554	556 54 374
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 58 472	572 4 304	574	576 62 777

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

AB TRANS EXPRESS SARL
Au Capital de 5000 Euros

SIEGE SOCIAL : 7 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 93000 BOBIGNY
SIRET : 75144734300037
APE : 4941

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Neuf Septembre à dix heure trente,

Les associés de la Société AB TRANS EXPRESS SARL au Capital de 5000 Euros divisé en 500 parts se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la Société :
7 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 93000 BOBIGNY

Sont présents :

- Monsieur BENARAB SALAH	250 PARTS
- Mademoiselle BENARAB KATIA	125 PARTS
- Madame BENARAB YASMINE	125 PARTS
TOTAL DES PARTS SOCIALES	500 PARTS

Les associés présents représentant la totalité du capital social, l'Assemblée est déclarée ouverte régulièrement constituée et est en mesure de délibérer valablement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BENARAB SALAH en qualité de Gérant.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/03/2024
- Le compte de résultat
- Le Bilan et l'inventaire arrêté au 31/03/2024
- Les résolutions proposées

Puis déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social, quinze jours au moins avant la présente réunion.
L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

Initiales Associé 1	*Initiales Associé 2*	*Initiales Associé 3*
BS	BK	BY

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/03/2024
- Approbation des comptes, affectation des résultats de cet exercice et quitus au Gérant
- Rémunération du Gérant

Puis il donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes prévues à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos au 31/03/2024 approuve les comptes et le Bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle propose de donner quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31/03/2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale propose d'affecter le résultat s'élevant à la somme de -6 920,00 Euros au Compte Report à Nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale propose d'approuver la rémunération du Gérant fixée à 12.153 Euros pour l'exercice clos au 31/03/2024 (Année civile).

Le Gérant a été remboursé sur documents justificatifs des frais de déplacements et de location à son domicile, le cas echéant.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
L'Ordre du jour étant epuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par tous les associés.

Les associés tous présents

Signature Associé 1	*Signature Associé 2*	*Signature Associé 3*
BS	BK	BY

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL